

INSPQ

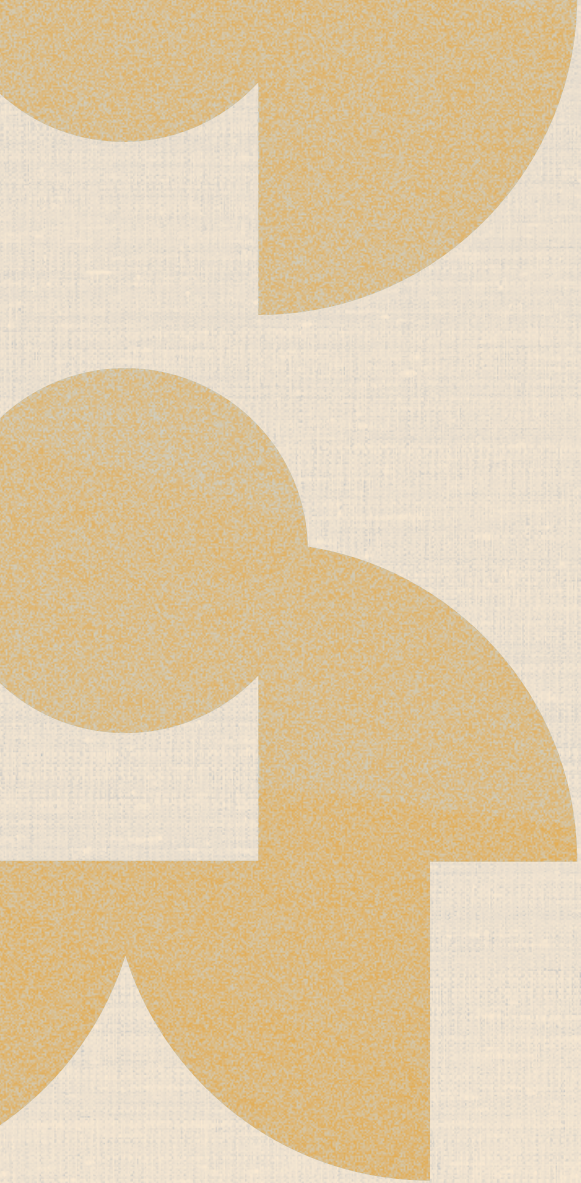
INSTITUT NATIONAL
DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023

2028

Québec 



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023

2028

*Institut national
de santé publique*

Québec 

Coordination et rédaction

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-97217-4 (PDF)
Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
PRÉAMBULE	3
L'ORGANISATION EN BREF	4
MISSION	4
VISION	4
VALEURS	5
QUELQUES DONNÉES CLÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE BIAIS DE POLITIQUES PUBLIQUES	6
CONTEXTE INTERNE	8
CONTEXTE EXTERNE	10
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
ACTION 1 : PRODUIRE DES WEBINAIRES DE FORMATION EN LIEN AVEC LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA SANTÉ	12
ACTION 2 : PRODUIRE ET DIFFUSER DES AVIS ET RECOMMANDATIONS ASSOCIÉS AUX CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLE	13
ACTION 3 : PRODUIRE ET DIFFUSER DES AVIS ET RECOMMANDATIONS ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE (EAU, AIR, SOL)	14
ACTION 4 : POURSUIVRE NOTRE IMPLICATION AU PROJET <i>ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ RÉGIONALE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CONCEPTION DE PLANS D'ADAPTATION RÉGIONAUX AU CLIMAT DE SANTÉ PUBLIQUE (VRAC-PARC)</i>	15
ACTION 5 : POURSUIVRE NOTRE SOUTIEN POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS) DES MUNICIPALITÉS	16
ACTION 6 : ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES DE L'ORGANISATION	17
ACTION 7 : DÉVELOPPER DE NOUVELLES CONNAISSANCES DE SANTÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
ACTION 8 : ACCROÎTRE LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES DE L'INSTITUT	19
ACTION 9 : ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX	20
ACTION 10 : RECYCLER LES MÉTAUX DES SERVEURS RETIRÉS DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	21
ACTION 11 : UTILISER DES VÉHICULES LOURDS PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUES	22
ACTION 12 : ENCOURAGER LE PERSONNEL À ADOPTER DES MODES DE DÉPLACEMENTS DURABLES	23
TABLEAU SYNOPTIQUE	24

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'Institut national de santé publique du Québec est fier de présenter aujourd'hui son *Plan d'action de développement durable 2023-2028*, en prolongement de la *Stratégie de développement durable* du gouvernement du Québec.

Le mieux-vivre de la population québécoise est au cœur de la mission de l'Institut et les seize objectifs de développement durable identifiés dans notre plan y contribueront directement. Déjà, nos travaux scientifiques portant sur les milieux de vie sains et sécuritaires, les aménagements urbains durables ainsi que sur l'adaptation aux changements climatiques sont autant d'exemples évidents de notre engagement.

Notre réalité administrative est fidèle aux mêmes principes. Nous avons investi dans la transformation de nos infrastructures numériques et la gestion des données pour offrir la possibilité de faire du télétravail à tous les membres de notre personnel dont les conditions d'emploi sont compatibles. Notre plan d'action *Entreprise en santé*, en conformité avec les exigences de la norme *Entreprise en santé Élite*, oriente nos pratiques pour favoriser la santé psychologique et les saines habitudes de vie du personnel de l'Institut et gérer la charge de travail de manière responsable. Sans compter la panoplie d'initiatives en regard de la mobilité durable et l'adoption de modes de vie actifs.

Je suis heureux des progrès que nous avons accomplis dans les 15 dernières années tout en étant conscient de l'importance de rester vigilants. Pour le prochain cycle, notre objectif est de consolider les acquis et les gains que nous avons réalisés. Nous devons persévérer dans nos efforts et continuer à innover pour faire face aux défis à venir.

Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel de l'Institut pour leur implication dans cette démarche. Ensemble, je suis convaincu que nous pouvons continuer à agir sur les déterminants environnementaux de la santé de la population.

Le président-directeur général,

Pierre-Gerlier Forest, Ph. D. FACSS

PRÉAMBULE

La *Loi sur le développement durable* a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec au printemps 2006. Elle établit un nouveau cadre de gestion pour plus de 110 ministères et organismes du gouvernement du Québec. Elle rend opérationnelle la démarche de développement durable du Québec.

La mise en œuvre du développement durable au sein de l'administration publique repose sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Cette nouvelle stratégie comprend cinq orientations et vingt objectifs. Le présent plan d'action a été élaboré autour de ceux-ci.

Ainsi, les engagements pris permettent de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs de développement durable que le gouvernement du Québec s'est fixés en mettant en œuvre des mesures spécifiques et en mobilisant l'ensemble de la société vers un avenir plus durable et équitable. L'Institut reconnaît, et fait sienne, la nécessité de tenir compte de l'interaction complexe entre la santé humaine, l'environnement et les dynamiques sociales pour façonner un avenir résilient et équitable.





L'ORGANISATION EN BREF

Mission

La loi sur l'Institut national de santé publique lui donne comme mission de « soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique. »

La loi sur l'Institut lui confie en outre les responsabilités suivantes :

- 1- Le développement des connaissances;
- 2- L'analyse des politiques publiques ayant des impacts sur la santé;
- 3- L'information de la population sur son état de santé;
- 4- La collaboration avec les universités pour la formation en santé publique;
- 5- La collaboration avec les organismes subventionnaires pour la recherche;
- 6- L'échange d'information avec des partenaires canadiens ou étrangers;
- 7- L'exécution de mandats particuliers confiés par le Ministre.

L'Institut administre également le Laboratoire de santé publique du Québec, le Centre de toxicologie du Québec ainsi que certains services cliniques de dépistage destinés à des populations éloignées ou vulnérables.

Vision

De concert avec ses partenaires, l'Institut encourage et facilite l'utilisation par tous les acteurs de santé publique et par les décideurs des connaissances, perspectives et méthodes les plus avancées, au service du mieux-vivre de la population québécoise.

Valeurs

L'Institut est animé par les valeurs suivantes : la **rigueur**, l'**intégrité**, la **recherche du bien commun** et la **collaboration**.

La **rigueur** repose sur la compétence des membres du personnel et sur un souci constant de qualité qui se traduit par la pertinence, l'utilité, l'objectivité, la crédibilité, l'intelligibilité et l'accessibilité.

L'**intégrité** s'incarne dans des comportements justes et honnêtes, la transparence et le sens du devoir.

La **recherche du bien commun** s'illustre par la mise en œuvre de conditions favorables à l'atteinte d'un état de santé et de bien être optimal au sein de la population, des partenaires de l'Institut et de son propre personnel.

La **collaboration** constitue un principe d'action essentiel à l'accomplissement de la mission de l'Institut et au maintien d'un environnement de travail de qualité. Elle s'incarne dans un esprit de solidarité et d'ouverture aux différentes compétences et points de vue.

Ces valeurs sont cohérentes avec la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise soit l'intégrité, l'impartialité, le respect, la compétence et la loyauté.

Quelques données clés en matière de développement durable

747

Effectif en date du 31 mars 2023

78 %

Proportion des employés en télétravail sur une base régulière jusqu'à 5 jours par semaine.

78 %

Proportion des employés équipés d'un portable fourni par l'Institut

Donnée témoignant du virage pris par l'Institut à la suite de la pandémie de COVID-19. Ce virage a un impact direct sur l'objectif 5.8 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (SGDD)

100 %

Proportion des nouveaux portables qui respectent la norme environnementale EPEAT (*Electronic Product Environmental Assessment Tool*)

56

(au 31 janvier 2023)
Nombre d'emplois régionalisés depuis le 1^{er} octobre 2018

71 %

Proportion des femmes dans les membres du personnel de l'Institut

22 %

Proportion des membres de notre personnel provenant de minorités visibles ou ethniques

3

Espaces de location occupés par le personnel de l'Institut (Québec, Montréal et Sainte-Anne-de-Bellevue)

16,4 %

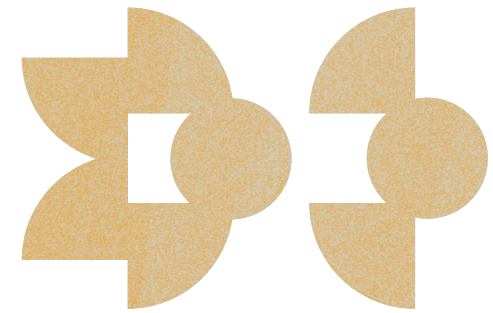
Proportion des publications de l'Institut diffusées en 2022-2023 qui abordent une thématique des orientations 2 ou 4 de la SGDD

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Par sa mission, détaillée dans sa [Loi constitutive](#), l'Institut respecte les principes de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ., c. D-8.1.1) (ci-après « la loi »). Il appuie les principes de Santé et qualité de vie (A) et d'Équité et solidarité sociales (B) de la loi dans son soutien aux autorités de santé publique dans l'exercice de leurs responsabilités.

Plusieurs documents de l'Institut contribuent à répondre aux objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* bien qu'ils n'aient pas tous été élaborés en tenant compte de ces objectifs.

NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION/OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Politique environnementale	Principes directeurs et énoncé de politique	Objectif 5.4 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable Objectif 5.5 : Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable Objectif 5.6 : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics Objectif 5.7 : Valoriser les matières résiduelles Objectif 5.8 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
Politique sur la promotion, prévention et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au bien-être	Principes directeurs	Objectif 4.1 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 5.1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
Plan d'action <i>Entreprise en santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences de la norme <i>Entreprise en santé – Élite</i> • Favoriser la santé psychologique et les saines habitudes de vie 	Objectif 4.1 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 5.1 : placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Tous les objectifs du plan d'action	Objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société



NOM DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATION/OBJECTIF DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Politique sur l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche	Principes directeurs	Objectif 5.2 : Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
Directive sur le télétravail	Principes directeurs Droit à la déconnexion Équipement de travail et de bureau Santé et sécurité	Objectif 4.1 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 5.6 : améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics Objectif 5.8 : Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
Planification stratégique 2023-2027	3.1 Développer des partenariats d'enseignement et de recherche avec les milieux académiques 4.2 Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion	Objectif 5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable de la SGDD Objectif 3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail
Programme scientifique 2024-2029	Les chantiers sont en cours à l'Institut visant à élaborer le futur Programme scientifique 2024-2029. Le programme proposera une vision contemporaine du rôle de l'Institut, de ses grandes priorités scientifiques pour les prochaines années et des contributions qu'il entend apporter en réponse aux enjeux émergents pour la santé publique au Québec, incluant les effets des changements climatiques et de la dégradation de la nature sur la santé.	Objectif 1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes Objectif 2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature Objectif 4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire

Contexte interne

L'Institut opère au cœur du système de santé publique québécois, jouant un rôle essentiel dans la promotion de la santé, la prévention des maladies et la protection de la population. L'Institut possède une expertise reconnue dans une variété de domaines, allant de la surveillance épidémiologique à la recherche en santé environnementale.

Culture organisationnelle

L'Institut est caractérisé par une culture organisationnelle axée sur l'excellence scientifique, la collaboration interdisciplinaire et l'engagement envers la santé publique. Cette culture organisationnelle favorise la sensibilisation et la prise en compte des enjeux liés au développement durable au sein de l'organisation. Elle encourage la recherche de solutions novatrices pour promouvoir la durabilité dans les activités de l'organisation.

Certification *Entreprise en santé Élite*

L'Institut s'est doté d'un plan d'action *Entreprise en santé* conformément aux exigences de la norme *Entreprise en santé Élite*. Cette norme soutient la création et le maintien de milieux de travail favorables à la santé et au mieux-être ainsi que l'amélioration durable de la santé des personnes en emploi.

Ce plan d'action se décline en plusieurs objectifs qui visent notamment à favoriser les saines pratiques de gestion, la santé psychologique et les saines habitudes de vie ainsi qu'à promouvoir les bonnes pratiques de la charge de travail. Il est révisé chaque année.

Télétravail et régionalisation d'emploi

Au sortir de la pandémie de COVID-19, l'Institut a choisi d'offrir aux employés le travail en mode hybride, en laissant à la majorité d'entre eux la possibilité de faire du télétravail sur une base régulière jusqu'à cinq jours par semaine. Ce faisant, l'Institut contribue de manière importante à la réduction des déplacements. Ce choix stratégique engendre également une réduction des locaux qu'il occupe, dont il n'est pas propriétaire.

De plus, l'Institut, à l'instar d'autres ministères et organismes, contribue à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Sites de travail

L'Institut loue à la Société québécoise des infrastructures (SQI) des espaces à bureaux pour loger son personnel réparti dans trois villes : Québec, Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue. Il travaille de concert avec la SQI sur certains projets d'amélioration, comme l'installation de supports à vélo pour les employés, afin d'encourager les modes de transport actif. La politique de l'Institut sur le télétravail a permis de revoir à la baisse les besoins d'espace. Dans les derniers mois, il a mis fin à deux beaux, passant de 5 à 3 sites de location et réduisant ainsi sa consommation en ressources et énergie.

Approvisionnements

L'Institut s'efforce de choisir des critères écoresponsables dans le cadre des acquisitions qu'il fait via les marchés publics. Il privilégie les contrats de service favorisant la réduction des gaz à effets de serre, notamment pour les services-conseils en technologie. Une proportion considérable des acquisitions est destinée aux laboratoires de référence qu'il administre : le Laboratoire de santé publique du Québec et le Centre de toxicologie du Québec. Pour réaliser leurs mandats, ces laboratoires ont besoin d'équipements de pointe ou de matériel jetable. Ces acquisitions ne peuvent pas toujours répondre à des critères d'écoresponsabilité, d'une part due à la rareté des fournisseurs, et d'autre part, due à la nature du matériel acquis (matériel à usage unique par exemple).

Transformation numérique

En concordance avec la stratégie gouvernementale de transformation numérique, l'Institut a mis sur pied un groupe de travail avec une composition multidisciplinaire. Le mandat de ce groupe inclut l'élaboration d'une stratégie numérique, la vigie des opportunités d'amélioration des processus et la mise en œuvre des projets de transformation des technologies à tous les niveaux de l'organisation. La constitution de ce groupe de travail confirme l'engagement de l'Institut à se tourner vers l'avenir en structurant sa démarche de transformation numérique de manière responsable.

Contexte externe

Changements climatiques et santé

Le réchauffement de la planète entraîne une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements météorologiques extrêmes. Ces événements ont des conséquences néfastes sur la santé des individus et des communautés. Dans un contexte de vieillissement démographique et de progression des inégalités sociales de santé, le système de santé et les praticiens de santé publique doivent répondre aux besoins grandissants de la population, dont une partie est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques.

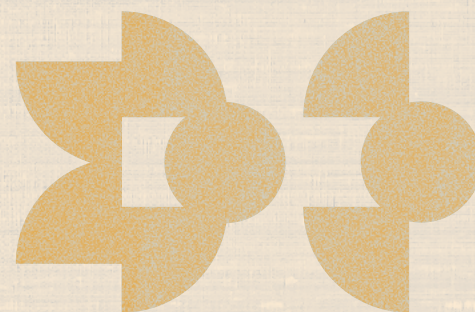
Pour un centre d'expertise et de référence comme l'Institut, l'heure est donc plus que jamais à la concertation, à la multidisciplinarité et à l'innovation, afin de pouvoir éclairer en temps opportun les décideurs et la population à l'aide de données scientifiques solides, pertinentes et intégrées. Il est essentiel de pouvoir anticiper, documenter et étudier les pistes d'actions prometteuses pour limiter les effets sur la santé des populations et d'agir en amont afin de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques.

Plusieurs actions du plan de mise en œuvre du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et des actions portées par le ministère de la Santé et des Services sociaux s'inscrivent d'ailleurs dans cette mouvance, et l'Institut est mandaté pour les soutenir dans leurs efforts. L'accompagnement des autorités de santé publique dans leur analyse de risques et le déploiement de plans d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre d'un programme appelé *Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique* (VRAC-PARC) est un exemple. Tout comme le soutien offert au MELCCFP en matière de prévention des risques liés aux changements climatiques à l'échelle des communautés, par le biais de ses expertises en lutte contre les îlots de chaleur urbains et en verdissement, ainsi que pour l'action visant à développer et suivre des indicateurs de transition. Soulignons enfin que l'Institut a été désigné responsable de la gestion, de l'implantation et de la coordination de trois actions du volet santé du PEV, soit :

- la formation de la main-d'œuvre, en intégrant à la formation professionnelle, technique, universitaire et continue les programmes et les connaissances nécessaires à la transition climatique;
- la cartographie de certains risques, comme les îlots de chaleur urbains et les zoonoses; et
- la Stratégie de mobilisation en changements climatiques, par des activités de sensibilisation en santé.

Un nouveau paysage institutionnel

D'importantes transformations sont en cours dans le système de santé du Québec. Au terme de celles-ci, les deux principaux partenaires de l'Institut, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les directions régionales de santé publique auront des rôles différents. L'Agence Santé Québec hébergera les directions régionales de santé publique et devra coordonner leurs efforts, en harmonie avec les autres priorités du système de santé. L'Institut doit se préparer à œuvrer avec ces deux « nouveaux » interlocuteurs, d'une part, et d'autre part, assumer d'une manière créative et innovante son rôle historique de rassembleur des acteurs de santé publique. Il pourra ainsi s'assurer que les capacités en ce domaine soient toujours en phase avec les besoins des décideurs, des praticiens et de la population.



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 : Produire des webinaires de formation en lien avec les changements climatiques et la santé



L'Institut s'engage activement dans la production de connaissances en santé publique, notamment en ce qui concerne les impacts des changements climatiques sur la santé. Cette mobilisation des équipes remonte à plusieurs années, démontrant ainsi un engagement continu envers cette thématique. La nécessité d'adapter le domaine de la santé et de la santé publique aux nouvelles réalités émergentes, notamment celles liées aux changements climatiques, est mise en avant par la SGDD. Cette dernière met en lumière la transformation du marché de l'emploi induite par ces changements, soulignant ainsi l'importance d'une adaptation appropriée. Dans ce contexte, l'Institut vise à produire des webinaires destinés aux professionnels de la santé et de la santé publique, ainsi que des outils de transfert de connaissances pour faciliter l'intégration de ces nouvelles connaissances dans la pratique professionnelle. Ces webinaires permettent de faire le lien entre l'état des connaissances, les projets de recherche et la pratique de terrain de ceux et celles qui disposent de leviers d'action pour lutter contre les changements climatiques. Cette approche reflète l'engagement continu de l'Institut à fournir des ressources pertinentes et actualisées pour soutenir le domaine de la santé dans un contexte en évolution, visant à structurer le marché des emplois verts et verdissants, afin de garantir une transition efficace et équitable vers un Québec plus prospère, vert et responsable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	Nombre de personnes formées par les webinaires (1535)	2000	2300	2600	2900	3200

Action 2 : Produire et diffuser des avis et recommandations associés aux choix de consommation responsables



L'Institut prévoit intégrer des avis et recommandations facilitant les choix de consommation responsables dans ses publications. Il identifiera les productions susceptibles de rejoindre le plus grand nombre de personnes afin de faciliter les choix responsables et locaux des ménages québécois, ce qui contribuera à l'adoption de comportements de consommation plus durables. Cet engagement de l'Institut s'inscrit dans le sous-objectif 1.3.2 de la SGDD, qui se concentre sur la promotion de la consommation responsable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Nombre de ménages rejoints par des recommandations associées aux choix de consommation responsables	0	100 000	100 000	100 000	100 000

Action 3 : Produire et diffuser des avis et recommandations associés à la dégradation de la nature (eau, air, sol)



L'Institut est engagé à contribuer activement à la gestion des risques sanitaires associés aux changements climatiques par la production d'avis et de recommandations associés à la dégradation de la nature. Il élargit son éventail de produits destinés à soutenir les décideurs et les autorités sur le terrain dans leurs actions préventives. Dans le cadre de ses activités, l'Institut prévoit offrir des recommandations qui réduisent les risques sur la santé associés à la dégradation de la nature pour informer et guider les actions de santé publique en lien avec les changements climatiques. Cette initiative s'inscrit dans le sous-objectif 2.2.2 de la SGDD, qui met en avant la nécessité de préserver la santé des écosystèmes et de réduire les risques pour la santé humaine liés à la dégradation de la nature.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	Taux de recommandations qui réduisent les risques sur la santé associés à la dégradation de la nature (non disponible)	Établir la mesure de départ	+1 % de la mesure de départ	+2 % de la mesure de départ	+3 % de la mesure de départ	+4 % de la mesure de départ

Action 4 : Poursuivre notre implication au projet *Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique (VRAC-PARC)*



Les autorités régionales de santé publique jouent un rôle central dans les efforts de prévention des risques pour la santé. L'Institut apporte son expertise en soutenant ces autorités dans leurs démarches visant à évaluer et à atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé. Le contexte des changements climatiques au Québec, caractérisé par une augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes, représente une menace pour la santé physique, mentale et sociale de la population. Face à ces défis, les directions de santé publique ont entrepris des évaluations régionales de la vulnérabilité au changement climatique afin de concevoir des plans d'adaptation régionaux en santé. Le VRAC-PARC permet aux directions de santé publique d'évaluer formellement les risques climatiques pour leur population et de collaborer avec leurs partenaires régionaux pour élaborer des plans d'adaptation. Dans ce cadre, l'Institut soutient activement les directions de santé publique et leurs partenaires en les accompagnant dans l'évaluation des risques climatiques et la conception de leurs plans d'adaptation régionaux. Cette action s'inscrit dans le sous-objectif 4.1.1 de la SGDD, qui vise à appuyer les municipalités dans leurs interventions durables sur le territoire.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Nombre de régions ayant complété un rapport d'évaluation de la vulnérabilité (volet VRAC) sur 18 (0)	7	13	13	18	18

Action 5 : Poursuivre notre soutien pour les évaluations d'impact sur la santé (EIS) des municipalités



L'Institut soutient également les municipalités à travers leurs partenariats avec les directions régionales de santé publique, en fournissant une expertise et en développant des outils basés sur la méthode d'Évaluation d'impact sur la santé (EIS). Ces partenariats sont essentiels, car les municipalités, avec leurs leviers et leurs partenaires privilégiés, jouent un rôle crucial dans la création de milieux de vie sains, sécuritaires et porteurs pour les Québécois. Cette démarche s'inscrit dans le sous-objectif 4.1.1 de la SGDD, qui vise à créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux pour la population québécoise. En favorisant une intégration de la durabilité dans les planifications et interventions territoriales des municipalités, l'action de l'Institut vise à promouvoir des décisions favorables à la santé de la population, contribuant ainsi à créer des communautés plus résilientes et durables.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Nombre de municipalités réalisant des EIS annuellement (6)	7	7	7	7	7

Action 6 : Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation



Il est attendu que les ministères et organismes accroissent le taux de leurs interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques. Étant donné que les politiques favorables à la santé publique impliquent souvent d'autres secteurs que celui de la santé, l'Institut est fréquemment sollicité pour commenter des projets de politiques lors de consultations publiques menées par divers ministères, organismes ou à l'Assemblée nationale. En plus de faire l'évaluation de la durabilité de son prochain plan stratégique, l'Institut instaurera la pratique d'évaluation de la durabilité de ses recommandations présentées en commission parlementaire au cours des cinq prochaines années. Le guide et l'outil conçus à cet effet par le MELCCFP seront utilisés pour encadrer la démarche et ainsi s'assurer que l'expertise de santé publique contribue à placer le développement durable au centre des processus décisionnels gouvernementaux et démocratiques.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

Action 7 : Développer de nouvelles connaissances de santé publique en lien avec le développement durable



Au cours des prochaines années, l'Institut continuera à développer de nouvelles connaissances sur plusieurs sujets liés au développement durable. Le programme scientifique en élaboration à l'Institut place les changements climatiques comme un des grands thèmes de santé publique. Les impacts socio-écologiques de la transition énergétique sont aussi appelés à être davantage étudiés par l'Institut. L'Institut surveillera également les opportunités de financement et de nouveaux partenariats (incluant des partenariats de recherche) qui permettraient d'accroître le développement de connaissances en lien avec le développement durable. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du sous-objectif 5.2.1 de la SGDD, qui vise à soutenir l'excellence de la recherche québécoise et l'innovation pour relever les défis majeurs du développement durable, notamment la lutte contre les changements climatiques.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	Dépenses annuelles dédiées à la production de connaissances en développement durable (non disponible)	Établir la mesure de départ	+1 % de la mesure de départ	+2 % de la mesure de départ	+3 % de la mesure de départ	+4 % de la mesure de départ

Action 8 : Accroître la part des acquisitions responsables de l'Institut



L'Institut s'engage à fixer des objectifs annuels pour la proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables. Au cours des prochaines années, il augmentera la proportion de ses acquisitions qui intègrent des composantes écoresponsables, en utilisant les indicateurs de développement durable du Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Cette action contribuera à encourager les marchés publics à agir comme leviers de croissance durable.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions de l'Institut intégrant des composantes responsables (1,6 %)	2 %	3 %	5 %	6 %	8 %

Action 9 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux



L'Institut se dote d'un indicateur d'indice de maturité numérique, témoignant de sa volonté de mesurer et d'évaluer son niveau de développement dans ce domaine. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du sous-objectif 5.5.1 de la SGDD, qui souligne l'importance de la transformation numérique dans notre société contemporaine, tout en mettant en lumière ses impacts environnementaux et sociaux.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable (43 %)	47 %	50 %	53 %	56 %	60 %

Action 10 : Recycler les métaux des serveurs retirés dans le cadre de la transformation numérique



Dans le cadre de sa démarche de transformation numérique, l'Institut reconnaît l'importance de gérer de manière responsable le délestage des serveurs et des ordinateurs. En effet, la virtualisation des serveurs et l'utilisation de l'infonuagique réduisent la quantité de serveurs et d'équipements nécessaires dans les centres de données de l'Institut. Il prévoit recycler les métaux des serveurs et des équipements, ce qui démontre l'importance qu'il accorde à privilégier des pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans la gestion des matières résiduelles.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Taux de serveurs envoyés pour recyclage (non disponible)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 11 : Utiliser des véhicules lourds plus écoénergétiques



Les services cliniques de dépistage de l'Institut jouent un rôle crucial dans l'accès aux soins de santé, notamment pour les populations vivant dans des régions éloignées. Pour assurer la mobilité de ces services, l'Institut utilise actuellement deux véhicules lourds, qui ont dépassé les dix ans d'utilisation. L'Institut envisage l'acquisition de deux nouveaux véhicules plus écoénergétiques dans les années à venir. L'engagement pour des véhicules lourds respectueux de l'environnement soutient le sous-objectif 5.8.1 de la SGDD, qui promeut des pratiques de déplacement durables face aux défis environnementaux. L'Institut remplace ses véhicules existants par des modèles plus écoénergétiques pour réduire l'empreinte environnementale des déplacements tout en maintenant les services cliniques essentiels.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Proportion de véhicules lourds renouvelés par des modèles plus écoénergétiques (0 %)	0 %	0 %	0 %	50 %	100 %

Action 12 : Encourager le personnel à adopter des modes de déplacements durables



L'Institut a opté pour un mode de travail hybride permettant le télétravail sur une base régulière jusqu'à cinq jours par semaine pour la majorité des employés. En réduisant les déplacements de ceux-ci, l'Institut affiche d'emblée son engagement à promouvoir l'adoption de comportements favorables à la réduction des gaz à effet de serre. Il rend également disponibles depuis plusieurs années des infrastructures qui encouragent les transports actifs et collectifs. Par ailleurs, il entend prendre d'autres mesures par l'organisation d'activités de sensibilisation à la mobilité durable afin d'augmenter la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État, s'alignant ainsi avec le sous-objectif 5.8.2 de la SGDD.

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027	CIBLE 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'Institut	Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'Institut (non disponible)	Établir la mesure de départ	+1 % de la mesure de départ	+2 % de la mesure de départ	+3 % de la mesure de départ	+4 % de la mesure de départ

TABLEAU SYNOPTIQUE

NUMÉRO DU SOUS-OBJECTIF DE LA SGDD	ACTIONS	INDICATEURS (MESURE DE DÉPART)	CIBLES					
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	Action 1	Produire des webinaires de formation en lien avec les changements climatiques et la santé	Nombre de personnes formées par les webinaires (1 535)	2 000	2 300	2 600	2 900	3 200
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Action 2	Produire et diffuser des avis et recommandations associés aux choix de consommation responsables	Nombre de ménages rejoints par des recommandations associées aux choix de consommation responsables	0	100 000	100 000	100 000	100 000
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	Action 3	Produire et diffuser des avis et recommandations associés à la dégradation de la nature (eau, air, sol)	Taux de recommandations qui réduisent les risques sur la santé associés à la dégradation de la nature (non disponible)	Établir la mesure de départ	+1 % de la mesure de départ	+2 % de la mesure de départ	+3 % de la mesure de départ	+4 % de la mesure de départ
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Action 4	Poursuivre notre implication au projet <i>Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique (VRAC-PARC)</i>	Nombre de régions ayant complétées un rapport d'évaluation de la vulnérabilité (volet VRAC) sur 18 (0)	7	13	13	18	18
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Action 5	Poursuivre notre soutien pour les évaluations d'impact sur la santé (EIS) des municipalités	Nombre de municipalités réalisant des EIS annuellement (6)	7	7	7	7	7
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Action 6	Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	Action 7	Développer des nouvelles connaissances de santé publique en lien avec le développement durable	Dépenses annuelles dédiées à la production de connaissances en DD (non disponible)	Établir la mesure de départ	+1 % de la mesure de départ	+2 % de la mesure de départ	+3 % de la mesure de départ	+4 % de la mesure de départ
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	Action 8	Accroître la part des acquisitions responsables de l'Institut	Proportion des acquisitions de l'Institut intégrant des composantes responsables (1,6 %)	2 %	3 %	5 %	6 %	8 %
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Action 9	Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable (43 %)	47 %	50 %	53 %	56 %	60 %
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Action 10	Recycler les métaux des serveurs retirés dans le cadre de la transformation numérique	Taux de serveurs envoyés pour recyclage (non disponible)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Action 11	Utiliser des véhicules lourds plus écoénergétiques	Proportion de véhicules lourds renouvelés par des modèles plus écoénergétiques (0 %)	0 %	0 %	0 %	50 %	100 %
5.8.2 Accroître la part modale du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'Institut	Action 12	Encourager le personnel à adopter des modes de déplacement durables	Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'Institut (non disponible)	Établir la mesure de départ	+1 % de la mesure de départ	+2 % de la mesure de départ	+3 % de la mesure de départ	+4 % de la mesure de départ

*Institut national
de santé publique*

Québec 

www.inspq.qc.ca